

Zoom sur la balsamine de l'Himalaya : espèce végétale invasive

Initialement importées pour leur potentiel mellifère et esthétique, les balsamines de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) envahissent les berges des rivières.



Figure 1: balsamine de l'Himalaya en fleur © CRSA

Une espèce est considérée comme **invasive** lorsqu'elle est à la fois exotique, et envahissante : la balsamine de l'Himalaya remplit tous les critères.

Mais qu'est-ce qui explique l'expansion massive de cette plante ?

Après introduction dans les jardins publics et privés, la balsamine de l'Himalaya a rapidement trouvé son chemin pour en sortir. Ses graines sont particulièrement adaptées pour une propagation par les cours d'eau, c'est donc tout naturellement qu'elle a colonisé une grande partie des berges. **Aujourd'hui, elle est très répandue en Wallonie.**

La balsamine de l'Himalaya est super compétitive, et monopolise toutes les ressources indispensables au bon développement des plantes locales. Les pollinisateurs sont attirés par son pollen. Ils se détournent des plantes indigènes, et n'assurent plus leur reproduction. La voie pour son expansion démesurée est libre, **la flore inféodée aux berges de Wallonie disparaît.**

Cette plante annuelle aux racines superficielles laisse la berge à nu lors de la basse saison. Les terres ne sont plus retenues et s'érodent. Les cours d'eau se chargent en matière en suspension qui finit par décanter puis par colmater le lit du cours d'eau. Les interstices entre cailloux dans les gravières deviennent inaccessibles, détruisant l'habitat de macro-invertébrés, et compliquant la ponte de certaines espèces de poissons.

D'une manière globale, on constate **une altération conséquente de la qualité de l'eau**, ainsi qu'une raréfaction de la faune et de la flore qui y sont associés.

Comment la reconnaître ?

Cette plante annuelle présente une taille allant de 1 à 2,5 mètre. De mi-juin à octobre, on voit apparaître son inflorescence aux teintes rosées.



Fleurs longues de 2.5 à 4 cm, de couleur blanche à pourpre.



Fruits en capsules allongées qui explosent à maturité.

Feuilles vert sombre, finement dentées.

Tige charnue, creuse, formant un bourrelet au-dessus des nœuds. Des racines adventives peuvent se former au niveau de ces nœuds.



Racines traçantes, superficielles.

La plante est facile à arracher.



Plus de critères → [brochure du SPW sur la balsamine de l'Himalaya](#)

Aujourd'hui des actions sont menées pour limiter leur production et vente, mais c'est également au citoyen d'agir :

- Apprendre à la reconnaître : [brochure du SPW sur la balsamine de l'Himalaya](#) ;
- La signaler au service environnement de votre commune et sur le site [Observation.biodiversité](#) ;
- Ne pas l'acheter, ni la vendre ;
- Gérer les éventuelles petites populations de votre jardin.

Quelques conseils de gestion

Si vous êtes en présence d'une petite population et que vous souhaitez participer à sa gestion, alors vous pouvez appliquer ces quelques conseils simples :

1. Arracher l'entièreté de la plante lorsqu'elle est en fleur mais pas encore en graines ;
2. Séparer les fleurs de la tige ;
3. Plier la tige en morceaux puis la tordre comme pour l'essorer, écraser les racines ;
4. Disposer les restes en hauteur (ex : dans les branchages des arbres) ou les faire sécher sur un support bétonné, afin qu'ils ne soient pas en contact avec la terre.

Pour une plus grande implication dans la gestion des balsamines de l'Himalaya et autres plantes invasives, vous pouvez suivre les activités du Contrat de Rivière Sambre et Affluents.

Chaque année, le CRSA emploie des étudiants durant la saison estivale afin de réaliser la gestion des balsamines de l'Himalaya.

Et à la place, on plante quoi ?

De nombreuses plantes mellifères bien de chez nous sont parfaitement adaptées aux milieux humides, sont très attractives pour nos insectes, et sont esthétiques : **privilégions-les**.

| NOM FRANÇAIS | NOM LATIN | PARTICULARITÉ - INTÉRÊT | TRANSPLANTATION |
|---|------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Zone 1 : Plantes colorées des marécages (terre humide) | | | |
| Reine-des-Prés | <i>Filipendula ulmaria</i> | Élevée, esthétique, entomologique | Graines |
| Populage des marais | <i>Caltha palustris</i> | Bas, esthétique | Rhizome |
| Lysimaque vulgaire | <i>Lysimachia vulgaris</i> | Élevée, esthétique | Division souche |
| Salicaire | <i>Lythrum salicaria</i> | Élevée, esthétique | Plant |
| Epilobe hérissée | <i>Epilobium hirsutum</i> | Élevée, esthétique | Division souche |
| Eupatoire | <i>Eupatorium cannabinum</i> | Élevée, esthétique, entomologique | Division touffe |
| Angélique | <i>Angelica sylvestris</i> | Élevée, entomologique | Graines |
| Scrophulaire | <i>Scrophularia umbrosa</i> | Élevée | Division souche |
| Valériane | <i>Valeriana repens</i> | Élevée, esthétique, entomologique | Division souche |
| Myosotis des marais | <i>Myosotis scorpioides</i> | Basse, esthétique | Plant |

Figure 2: © NATAGORA

Le [Contrat de Rivière Sambre et Affluents](#) peut vous conseiller dans vos projets de gestion de vos plans d'eau.

Sources :

Fiche technique de Natagora « les plantes de la mare » : [fiche NATAGORA NAJ liste plantes mare BIL 080509.pdf](#)

Brochure du Service Public de Wallonie « la baslamine de l'Himalaya, espèce invasive en Wallonie » : [brochure du SPW sur la balsamine de l'Himalaya](#)